

États financiers du

**FNB MONDIAL
CROISSANCE
FORSTRONG**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc. (« Forstrong ») à titre de gestionnaire du Fonds. Le conseil d'administration de Forstrong a la responsabilité d'examiner et d'approuver ces états financiers.

Nous sommes responsables des informations contenues dans les états financiers. Nous avons eu recours à des procédés appropriés pour nous assurer de produire des informations financières fiables et pertinentes. Les états financiers ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les informations significatives sur les méthodes comptables, que nous jugeons adéquates pour le Fonds, sont décrites à la note 3 des états financiers.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport est présenté à la page suivante.

« Tyler Mordy »

Tyler Mordy
Chef de la direction et chef des placements
Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc.
Le 20 mars 2026

« James Garcelon »

James Garcelon
Président et chef de la conformité
Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc.
Le 20 mars 2026



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Télé. : 416-777-8500
Télec. : 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du FNB mondial croissance Forstrong

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB mondial croissance Forstrong (le « Fonds »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

 KPMG A.R.L. / S.E.N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Gurdev Singh Narula.

Toronto, Canada

Le 20 mars 2026

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

États de la situation financière

31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	2 748 051 \$	1 945 022 \$
Dividendes à recevoir	270 789	106 458
Souscriptions à recevoir	105 471	20 434
Autres débiteurs (note 7)	11 786	35 787
Placements, à la juste valeur (coût – 89 796 834 \$; 78 210 741 \$ en 2024) (note 11)	101 719 827	81 727 148
	104 855 924	83 834 849
Passifs		
Passifs courants	–	–
Charges à payer	64 094	81 214
Frais de gestion à payer (note 7)	23 512	14 784
Rachats à payer	38 233	525
Distributions à verser	–	33 206
	125 839	129 729
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	104 730 085 \$	83 705 120 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie		
Catégorie A ¹⁾	5 286 \$	– \$
Catégorie C	1 870 423	2 205 912
Catégorie F ²⁾	44 032 028	31 500 103
Catégorie O	58 822 348	49 999 105
	104 730 085 \$	83 705 120 \$
Nombre de parts en circulation (note 6)		
Catégorie A ¹⁾	266	–
Catégorie C	75 000	100 000
Catégorie F ²⁾	1 865 347	1 509 690
Catégorie O	2 205 750	2 138 562
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Catégorie A ¹⁾	19,87 \$	– \$
Catégorie C	24,94	22,06
Catégorie F ²⁾	23,61	20,87
Catégorie O	26,67	23,38

¹⁾ Le 29 août 2025, le Fonds a émis pour la première fois des parts de catégorie A.

²⁾ Le 12 août 2024, le Fonds a émis pour la première fois des parts de catégorie F.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,

« Tyler Mordy »

Tyler Mordy

Administrateur

« James Garcelon »

James Garcelon

Administrateur

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
Produits		
Dividendes	2 401 965 \$	1 134 861 \$
Prêt de titres (note 12)	120 488	71 624
Profit net réalisé sur la vente de placements	5 593 792	1 159 067
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les opérations en devises	7 470	(12 071)
Variation nette de la plus-value latente sur les placements	8 421 107	3 496 937
Variation nette de la moins-value latente sur les devises	195	–
	16 545 017	5 850 418
Charges		
Frais de gestion (note 7)	199 084	73 088
Honoraires d'audit	55 200	47 015
Honoraires du comité d'examen indépendant	13 850	10 704
Frais de garde et de comptabilité	82 744	55 116
Réglementation et inscription	25 081	13 832
Frais juridiques	52 100	18 516
Frais d'exploitation	5 950	2 774
Frais de tenue des registres	48 458	25 749
Frais de transaction	5 639	4 366
Commissions de courtage (note 9)	23 730	12 264
Taxe de vente harmonisée	27 271	14 743
Retenues d'impôt	273 797	139 046
	812 904	417 213
Charges visées par une renonciation ou prises en charge par le gestionnaire	(17 105)	(61 292)
	795 799	355 921
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, compte non tenu des distributions	15 749 218 \$	5 494 497 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie		
Catégorie A ¹⁾	285 \$	– \$
Catégorie C	285 512	268 126
Catégorie F ²⁾	6 400 020	1 985 056
Catégorie O	9 063 401	3 241 315
	15 749 218 \$	5 494 497 \$
Nombre moyen de parts en circulation au cours de l'exercice, par catégorie		
Catégorie A ¹⁾	250	–
Catégorie C	66 438	103 484
Catégorie F ²⁾	1 696 908	1 477 641
Catégorie O	2 064 414	839 629
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, compte non tenu des distributions		
Catégorie A ¹⁾	1,14 \$	– \$
Catégorie C	4,30	2,59
Catégorie F ²⁾	3,77	1,34
Catégorie O	4,39	3,86

¹⁾ Le 29 août 2025, le Fonds a émis pour la première fois des parts de catégorie A.

²⁾ Le 12 août 2024, le Fonds a émis pour la première fois des parts de catégorie F.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

2025	Catégorie A ¹⁾	Catégorie C	Catégorie F ²⁾	Catégorie O	Total
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au 31 décembre 2024	– \$	2 205 912 \$	31 500 103 \$	49 999 105 \$	83 705 120 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	285	285 512	6 400 020	9 063 401	15 749 218
Émission de parts rachetables	5 001	2 446 621	13 545 299	11 079 244	27 076 165
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables	–	(2 996 282)	(7 405 623)	(11 319 401)	(21 721 306)
Distributions de revenu aux porteurs de parts					
Revenu de placement	(37)	(71 340)	(447 129)	(807 595)	(1 326 101)
Gains en capital	(274)	–	(1 465 766)	(1 587 814)	(3 053 854)
Distributions réinvesties	311	–	1 905 124	2 395 408	4 300 843
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au 31 décembre 2025	5 286 \$	1 870 423 \$	44 032 028 \$	58 822 348 \$	104 730 085 \$
Porteurs de parts rachetables					
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de l'exercice	–	100 000	1 509 690	2 138 562	3 748 252
Émission de parts rachetables	250	100 000	600 642	422 907	1 123 799
Rachat de parts rachetables	–	(125 000)	(326 043)	(446 037)	(897 080)
Parts rachetables en circulation avant distributions de revenu	250	75 000	1 784 289	2 115 432	3 974 971
Ajouter : parts rachetables émises au réinvestissement des revenus	16	–	81 058	90 318	171 392
Parts rachetables en circulation à la clôture de l'exercice	266	75 000	1 865 347	2 205 750	4 146 363

¹⁾ Le 29 août 2025, le Fonds a émis pour la première fois des parts de catégorie A.

²⁾ Le 12 août 2024, le Fonds a émis pour la première fois des parts de catégorie F.

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

2024	Catégorie C	Catégorie F	Catégorie O	Total
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au 31 décembre 2023	999 393	—	5 319	1 004 712
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	268 126	1 985 056	3 241 315	5 494 497
Produit de l'émission de parts rachetables	1 517 886	31 858 483	53 829 500	87 205 869
Rachat de parts rachetables	(546 123)	(2 343 436)	(7 077 029)	(9 966 588)
Distributions de revenu aux porteurs de parts				
Revenu de placement	(33 370)	(336 852)	(615 574)	(985 796)
Gains en capital	(22 529)	(320 692)	(504 055)	(847 276)
Remboursement de capital	—	(3 218)	—	(3 218)
Distributions réinvesties	22 529	660 762	1 119 629	1 802 920)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au 31 décembre 2024	2 205 912 \$	31 500 103 \$	49 999 105 \$	83 705 120
Porteurs de parts rachetables				
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de l'exercice	50 000	—	252	50 252
Émission de parts rachetables	75 000	1 588 114	2 401 314	4 064 428
Rachat de parts rachetables	(25 000)	(109 865)	(303 445)	(438 310)
Parts rachetables en circulation avant distributions de revenu	100 000	1 478 249	2 098 121	3 676 370
Ajouter : parts rachetables émises au réinvestissement des revenus	1 021	31 441	47 535	79 997
Parts rachetables consolidées*	(1 021)	—	(7 094)	(8 115)
Parts rachetables en circulation à la clôture de l'exercice	100 000	1 509 690	2 138 562	3 748 252

* Parts rachetables émises lors de réinvestissements immédiatement consolidées avec les parts détenues avant la distribution.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	15 749 218 \$	5 494 497 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Achats de placements ¹⁾	(54 559 936)	(102 817 379)
Produit de la vente de placements ²⁾	48 071 729	27 729 597
Profit net sur les opérations en devises	(16)	—
Profit net réalisé sur la vente de placements	(5 593 792)	(1 159 067)
Variation nette de la plus-value latente sur les placements	(8 421 107)	(3 496 937)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :		
Dividendes et autres débiteurs	(140 330)	(74 668)
Charges à payer et autres créditeurs	(8 392)	34 817
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(4 902 626)	(74 289 140)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts	(112 318)	(12 577)
Produit de l'émission de parts rachetables ¹⁾	24 551 066	85 693 697
Montant payé au rachat de parts rachetables ²⁾	(18 733 109)	(9 459 039)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	5 705 639	76 222 081
Profit net réalisé sur les opérations en devises	16	—
Augmentation de la trésorerie	803 029	1 932 941
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 945 022	12 081
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 748 051 \$	1 945 022 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	1 963 837 \$	890 792 \$

¹⁾ Compte non tenu de souscriptions en nature de 2 440 062 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (1 490 559 \$ en 2024).

²⁾ Compte non tenu de rachats en nature de 2 950 489 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (507 024 \$ en 2024).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Inventaire du portefeuille

31 décembre 2025

Actions	Description	Coût	Juste valeur
Fonds négociés en bourse (97,1 %)			
41 688	FNB BMO lingots d'or	1 738 897 \$	2 646 354 \$
45 271	FNB d'épargne à intérêt élevé CI First Asset	2 267 936	2 265 361
49 381	Franklin FTSE India ETF	2 661 085	2 615 549
41 748	Global X Copper Miners ETF	3 909 732	4 113 655
21 559	iShares Core S&P 500 ETF	18 839 158	20 267 926
41 585	iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	1 498 807	2 102 122
74 065	iShares MSCI Chile Capped ETF	2 635 651	4 106 980
53 396	iShares MSCI Europe Financials ETF	2 167 959	2 718 277
39 416	iShares MSCI Sweden ETF	2 260 039	2 663 364
286 480	iShares S&P 500 Index Fund	17 239 302	19 941 873
153 190	KraneShares Boser MSCI China A 50 Connect Index ETF	5 544 924	6 497 063
97 781	KraneShares CSI China Internet ETF	4 092 915	4 569 827
108 926	SPDR Bloomberg Emerging Markets Local Bond ETF	3 104 216	3 194 951
84 886	SPDR Bloomberg Short Term International Treasury Bond ETF	3 144 581	3 193 547
46 563	Vanguard FTSE Europe ETF	4 329 917	5 343 519
43 464	Vanguard FTSE Pacific ETF	4 472 136	5 392 949
28 061	Vanguard Total Bond Market ETF	2 943 350	2 852 814
	Vanguard U.S. Aggregate Bond Index ETF (couvert en dollars canadiens)	3 275 810	3 245 300
150 037		3 670 419	3 988 396
62 210	WisdomTree Emerging Markets High Dividend Fund		
		89 796 834	101 719 827
Coûts de transaction		(18 352)	—
Total des placements (97,1 %)		89 778 482 \$	101 719 827 \$
Autres actifs, moins les passifs (2,9 %)			3 010 258
Total de l'actif net (100,0 %)			104 730 085 \$

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

1. Le Fonds

Le FNB mondial croissance Forstrong (le « Fonds ») est un fonds commun de placement à capital variable constitué sous le régime des lois de la province de la Colombie-Britannique aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 17 juillet 2023. Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc. est le gestionnaire du Fonds (le « gestionnaire ») et le fiduciaire (le « fiduciaire »). La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire du Fonds (le « dépositaire »).

Le siège social du Fonds est situé au 1180 Sunset Drive, bureau 203, à Kelowna (Colombie-Britannique), au Canada, V1Y 9W6.

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser une croissance du capital à long terme au moyen d'une diversification sur le plan international, principalement en investissant directement ou indirectement dans un portefeuille diversifié de titres de participation mondiaux hors de l'Amérique du Nord. Le Fonds investira principalement dans des fonds négociés en Bourse (« FNB ») inscrits à la cote de bourses nord-américaines.

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts dans un nombre illimité de catégories. Quatre catégories sont actuellement en activité. Les parts de FNB (catégorie C) sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de fonds communs de placement (catégorie O et catégorie F) sont destinées aux investisseurs qui participent à un programme de rémunération à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par certains courtiers inscrits. Les parts de fonds commun de placement (catégorie A) sont destinées aux investisseurs qui investissent dans le Fonds par l'entremise de conseillers et sont généralement assujetties à une structure de rémunération des conseillers intégrée aux frais de gestion.

La publication des présents états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 a été approuvée par le gestionnaire le 20 mars 2026.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité.

a) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers, lesquels sont présentés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

Pour l'application des normes IFRS de comptabilité, la direction peut faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des exercices considérés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

2. Mode de présentation (suite)

b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle du Fonds est le dollar canadien. Les montants reçus par le Fonds dans le cadre d'un placement de parts et les montants versés dans le cadre d'un rachat sont reçus et versés dans la monnaie fonctionnelle, et le rendement du Fonds est évalué et ses liquidités sont gérées dans la monnaie fonctionnelle. Par conséquent, la monnaie fonctionnelle est considérée comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. La monnaie de présentation du Fonds est également le dollar canadien.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

a) Instruments financiers

i) Classement et évaluation des instruments financiers

Le Fonds classe ses placements à titre d'actifs financiers ou de passifs financiers à la JVRN. Le Fonds classe ses placements à la JVRN en se fondant sur le modèle économique du Fonds pour gérer ces actifs financiers, conformément à la stratégie de placement documentée du Fonds. Le Fonds s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'il utilise pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés dans les états du résultat global.

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont été générés et ils sont classés et évalués au coût amorti. Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actualisée du montant du rachat et sont considérées à titre de reliquat.

ii) Comptabilisation et décomptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les placements du Fonds sont évalués ultérieurement à la juste valeur.

Le Fonds décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier sont visés par une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Le Fonds décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

iii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur suppose que la transaction de vente de l'actif ou de transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif, soit, en l'absence d'un marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif. Le marché principal ou le marché le plus avantageux doit être accessible au Fonds.

Les placements détenus qui sont négociés sur un marché actif, par l'entremise de bourses reconnues, de marchés de gré à gré ou de courtiers en valeurs mobilières reconnus, sont évalués selon leur dernier cours de marché lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les placements détenus peuvent comprendre des titres de participation, des fonds de placement, des obligations et d'autres instruments d'emprunt. Tous les placements qui ne sont pas évalués selon leur dernier cours peuvent être évalués en fonction d'autres données observables du marché à la discrétion du gestionnaire.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, le cas échéant, sont évalués en fonction des résultats obtenus par des techniques d'évaluation qui utilisent des données de marché observables, si celles-ci sont disponibles, et ces méthodes sont établies par le gestionnaire. Des informations complémentaires sur l'évaluation de la juste valeur du Fonds sont présentées à la note 11.

iv) Autres actifs financiers et passifs financiers

La trésorerie, les dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir, les autres débiteurs, les charges à payer, les frais de gestion à payer, les rachats à payer et les distributions à payer sont comptabilisés au coût amorti, ce qui, dans tous les cas, constitue une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

v) Compensation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les produits et les charges sont présentés sur la base du montant net pour les profits et les pertes découlant d'instruments financiers à la JVRN et pour les profits ou pertes de change.

Au 31 décembre 2025, aucun montant n'était visé par une compensation.

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

b) Dépréciation d'actifs financiers

Chaque date de clôture, le Fonds évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'actifs financiers au coût amorti. Si une telle indication existe, le Fonds comptabilise une perte de valeur correspondant à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. Les pertes de valeur des actifs financiers au coût amorti font l'objet d'une reprise au cours des périodes ultérieures si le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Les actifs financiers et les passifs financiers au coût amorti du Fonds, de par leur nature, ont une échéance à court terme et ne sont habituellement pas sujets à une dépréciation. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

c) Opérations de placement et comptabilisation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le cas échéant, les produits d'intérêts aux fins de distribution tirés des placements dans des obligations et des placements à court terme et présentés aux états du résultat global correspondent à l'intérêt nominal reçu et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe. Les revenus de dividendes et les distributions des fonds sont comptabilisés à la date ex-dividende ou ex-distribution lorsque le droit du Fonds de percevoir le paiement est établi. Les profits et les pertes réalisés sur les opérations de placement sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

d) Monnaie étrangère

Toute devise autre que le dollar canadien constitue une monnaie étrangère pour le Fonds.

Les transactions effectuées au cours de l'exercice, y compris les achats et les ventes de titres, ainsi que les produits et les charges, sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été établie.

Les profits et les pertes de change réalisés et latents sont inclus dans les états du résultat global à titre de perte nette réalisée sur les opérations en devises et de variation nette de la plus-value latente sur les placements, respectivement.

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

e) Trésorerie

La trésorerie se compose des dépôts auprès d'institutions financières et des placements à court terme dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'achat.

f) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part se fonde sur l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribuée à chaque catégorie de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation au cours de l'exercice.

g) Opérations des porteurs de parts et valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

Les montants reçus au titre de l'émission de parts et les montants versés au titre du rachat de parts sont inclus dans les états des variations des actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque série de parts du Fonds en prenant la quote-part de l'actif commun du Fonds attribuée à cette série, moins la quote-part du passif commun du Fonds attribuée à cette série, et en déduisant de ce montant le passif attribuable uniquement à cette série. La valeur liquidative par part de chaque série est établie en divisant la valeur liquidative de chaque série par le nombre de parts de cette série qui sont en circulation à la date d'évaluation.

h) Distributions

Le revenu gagné par le Fonds est distribué aux porteurs de parts rachetables au moins une fois l'an, et ces distributions sont généralement réinvesties par les détenteurs de parts rachetables du Fonds. Les gains en capital nets réalisés (diminués des pertes reportées en avant, le cas échéant) sont distribués en décembre de chaque année aux porteurs de parts rachetables.

i) Coûts de transaction et autres charges

Les coûts de transaction et autres charges sont passés en charges et inclus dans les états du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions versés aux mandataires, conseillers, courtiers et contrepartistes, les montants prélevés par les agences réglementaires et les bourses de valeurs ainsi que les droits et taxes de transfert.

j) Parts participatives rachetables

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers, car le Fonds a plusieurs catégories de parts comportant des caractéristiques différentes.

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

k) Parties liées

Aux fins des présents états financiers, une partie est considérée comme étant liée au Fonds si cette partie ou le Fonds a la capacité, directement ou indirectement, d'exercer un contrôle ou une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de l'autre entité, ou si le Fonds et cette partie sont soumis à une influence notable commune. Les parties liées peuvent être des personnes ou d'autres entités.

l) Impôt sur le résultat

Le Fonds est admissible à titre de fiducie d'investissement à participation unitaire aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur la partie de son revenu imposable qui est payée ou à payer aux porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Aucune charge d'impôt sur le résultat n'a été comptabilisée dans les états financiers ci-joints, puisque tous les revenus et les gains en capital du Fonds pour l'exercice sont distribués aux porteurs de parts dans la mesure nécessaire pour réduire à zéro l'impôt à payer en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, le Fonds n'a pas comptabilisé d'impôt sur le résultat autre que l'impôt minimum de remplacement le cas échéant.

Le Fonds doit effectuer des retenues d'impôt sur le revenu étranger au taux prescrit sur le revenu de placement. Les revenus assujettis aux retenues d'impôt sont comptabilisés avant déduction de ces retenues, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées comme une charge distincte dans les états du résultat global.

4. Liens avec des entités structurées non consolidées

Dans le cadre de sa stratégie de placement, le Fonds investit dans des parts d'autres fonds de placement. Ces fonds, qui ont généralement comme objectif de gérer des actifs pour le compte d'investisseurs tiers et de générer des frais pour le gestionnaire, sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Le Fonds a conclu que les fonds de placement à capital variable et les FNB dans lesquels il investit répondent à la définition d'entités structurées pour les raisons suivantes :

- les fonds sont conçus de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui les contrôle, car ils concernent uniquement des tâches administratives;
- les activités de chaque fonds sont bien circonscrites dans leur prospectus;
- les fonds ont un objectif précis et bien défini, c'est-à-dire fournir des possibilités de placement à des investisseurs.

Le Fonds ne fournit pas de soutien financier aux entités structurées non consolidées et n'a pas l'intention de fournir de soutien financier ou d'autre forme de soutien.

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

4. Liens avec des entités structurées non consolidées (suite)

Il y a lieu de se reporter à la note 13 pour connaître les placements du Fonds dans des entités structurées non consolidées au 31 décembre 2025.

** Les entités structurées non consolidées sont des entités dans lesquelles une entité détient une participation, mais sur lesquelles elle n'exerce pas le contrôle.*

5. Estimations et jugements comptables critiques

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a exercé son jugement, fait des estimations et formulé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations sont comptabilisées de manière prospective.

6. Parts rachetables émises et en circulation

Le Fonds peut avoir plusieurs catégories de parts et émettre un nombre illimité de parts de chaque série dans un nombre illimité de séries. Les variations du capital sont présentées dans les états des variations des actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables. Conformément à ses stratégies de placement et à ses politiques de gestion des risques, le Fonds s'efforce d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat.

Le gestionnaire a conclu, pour le compte du FNB, une convention liant le courtier désigné avec un ou plusieurs courtiers désignés aux termes de laquelle le courtier désigné a accepté d'accomplir certaines fonctions à l'égard du FNB, notamment les suivantes : i) souscrire un nombre suffisant de parts pour remplir les exigences d'inscription initiale de la bourse; ii) souscrire des parts sur une base continue dans le cadre de tout rééquilibrage, le cas échéant, et lorsque des parts sont rachetées au comptant; et iii) afficher un marché bidirectionnel liquide pour la négociation des parts à la bourse. Aux termes de la convention liant le courtier désigné, le gestionnaire peut à l'occasion exiger que le courtier désigné souscrive des parts du FNB au comptant.

Le nombre de parts émises/rachetées aux fins des ordres de souscription/de rachat (le « nombre prescrit de parts ») est déterminé par le gestionnaire. Un courtier désigné peut, tout jour de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant tout multiple du nombre prescrit de parts du FNB selon la valeur liquidative par part établie le jour de bourse en question. Un jour de bourse désigne toute journée où la bourse est ouverte pour négociation.

En règle générale, tous les ordres visant à acheter des parts directement auprès d'un FNB doivent être passés par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB se réserve le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB ne versera aucune rémunération à un courtier désigné ou à un courtier inscrit dans le cadre de l'émission de parts. À l'émission de parts, un montant peut être facturé à un courtier désigné ou à un courtier inscrit pour compenser les frais engagés dans le cadre de l'émission de parts.

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

6. Parts rachetables émises et en circulation (suite)

Pour chaque nombre prescrit de parts émises, le courtier doit remettre un paiement composé : i) d'un panier de titres et de la somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription, ii) d'une somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription ou iii) d'une combinaison de titres et d'une somme au comptant, fixée par le gestionnaire, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées et le nombre total de parts en circulation se présentent comme suit :

	2025	2024
Catégorie A		
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de l'exercice	–	–
Parts émises	250	–
Parts émises au réinvestissement	16	–
Parts rachetables en circulation à la clôture de l'exercice	266	–
Catégorie C		
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de l'exercice	100 000	50 000
Parts émises	100 000	75 000
Rachat de parts rachetables	(125 000)	(25 000)
Parts rachetables en circulation à la clôture de l'exercice	75 000	100 000
Catégorie F		
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de l'exercice	1 509 690	–
Parts émises	600 642	1 588 114
Rachat de parts rachetables	(326 043)	(109 865)
Parts émises au réinvestissement	81 058	31 441
Parts rachetables en circulation à la clôture de l'exercice	1 865 347	1 509 690
Catégorie O		
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de l'exercice	2 138 562	252
Parts émises	422 907	2 401 314
Rachat de parts rachetables	(446 037)	(303 445)
Parts émises au réinvestissement	90 318	40 441
Parts rachetables en circulation à la clôture de l'exercice	2 205 750	2 138 562

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

7. Transactions entre parties liées

Le gestionnaire, Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc., a racheté ses capitaux de lancement sous forme de parts de catégorie O le 16 août 2024 et a détenu des capitaux de lancement sous forme de parts de catégorie A en 2025. Le montant conservé au 31 décembre 2025 s'élevait à zéro (zéro au 31 décembre 2024) part de catégorie O et à 266 (zéro en 2024) parts de catégorie A.

Le Fonds versera au gestionnaire des frais de gestion (les « frais de gestion ») selon la valeur liquidative de chaque catégorie de parts. Le gestionnaire touchera des frais mensuels correspondant à : i) 1/12 de 0,50 % de la valeur liquidative totale des parts de catégorie C; ii) 1/12 de 0,50 % de la valeur liquidative totale des parts de catégorie O et des parts de catégorie F, majoré des taxes applicables; et iii) 1/12 de 1,50 % de la valeur liquidative totale des parts de catégorie A, majoré des taxes applicables. Ces montants sont fondés sur des frais de gestion de 0,50 % et une commission de suivi de 1,00 %.

Au 31 décembre 2025, 29 845 parts rachetables de catégorie O (29 647 en 2024) étaient détenues par des employés du gestionnaire.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Fonds a engagé des frais de gestion de 199 084 \$ (73 088 \$ en 2024). Au 31 décembre 2025, les frais de gestion à payer par le Fonds s'établissaient à 23 512 \$ (14 784 \$ en 2024).

Les frais de gestion à verser au gestionnaire à l'égard des parts de catégorie O du Fonds seront négociés entre le gestionnaire et l'investisseur.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer à des frais de gestion ou prendre en charge certains frais du Fonds. Le gestionnaire peut cesser d'agir ainsi en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge comprend les frais attribuables au Fonds, s'il y a lieu. Au 31 décembre 2025, le gestionnaire ne devait aucun solde au Fonds (35 787 \$ en 2024) en raison des charges absorbées.

8. Pertes fiscales reportées en avant

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et être appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours de périodes ultérieures. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être portées en diminution du revenu imposable d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Étant donné que le Fonds ne comptabilise aucun impôt sur le résultat, l'avantage fiscal des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital n'est pas reflété à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le Fonds ne disposait d'aucun solde au titre des pertes en capital nettes reportées en avant et au titre des pertes autres qu'en capital reportées en avant.

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

9. Commissions de courtage sur les opérations sur titres

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au Fonds.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage et autres coûts de transaction au titre des opérations de portefeuille pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 se présentent comme suit :

	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
2025	23 730 \$	2 324 \$	– \$
2024	12 264 \$	1 515 \$	– \$

10. Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds l'exposent à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, aux instruments financiers qu'il détient et aux marchés sur lesquels il investit. Les risques les plus importants susceptibles d'avoir une incidence sur le Fonds comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix). Afin de créer de la valeur pour les actionnaires et de la préserver, le Fonds vise à gérer les risques au moyen d'un processus qui permet de les repérer, de les évaluer et de les surveiller, sous réserve des limites de risque et d'autres contrôles. Le Fonds a élaboré des lignes directrices en matière de placement qui présentent l'ensemble de ses stratégies d'affaires et son approche générale en matière de gestion des risques. Ces risques et les méthodes de gestion s'y rapportant utilisées par le Fonds sont décrits ci-après.

Lorsque le Fonds investit dans d'autres fonds de placement ou des FNB, il peut être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds ou FNB, selon leurs objectifs de placement et le type de titres qu'ils détiennent.

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

10. Risques découlant des instruments financiers (suite)

a) Risque de concentration

Certains fonds concentrent leurs placements dans des secteurs spécialisés, des secteurs de marché, des régions géographiques, des catégories d'actifs ou dans un nombre limité d'émetteurs. Les placements dans ces fonds comportent des risques et une volatilité plus élevés que ceux des portefeuilles de placement diversifiés, étant donné que le rendement d'un secteur, d'un marché, d'une région géographique, d'une catégorie d'actifs ou d'un émetteur en particulier pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le rendement global du fonds dans son ensemble.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a contracté avec le Fonds. La valeur comptable des actifs financiers du Fonds, à l'exception des titres de participation, correspond au risque maximal de crédit auquel il est exposé.

Toutes les transactions exécutées par le Fonds touchant des titres cotés en bourse sont réglées ou payées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque la livraison des titres vendus est effectuée uniquement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. La transaction n'est pas exécutée si l'une ou l'autre des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

La trésorerie et les placements du Fonds sont pour l'essentiel détenus par le dépositaire. La faillite ou l'insolvabilité du dépositaire pourrait faire en sorte que les droits du Fonds relativement à la trésorerie détenue par le dépositaire soient reportés à plus tard ou restreints.

Le Fonds surveille ce risque en déposant sa trésorerie et ses placements auprès d'institutions financières de l'annexe 1.

Au 31 décembre 2025, le Fonds pourrait avoir été indirectement exposé au risque de crédit, dans la mesure où ses placements sous-jacents ont investi dans des instruments d'emprunt, des titres privilégiés et des produits dérivés.

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

10. Risques découlant des instruments financiers (suite)

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements du Fonds ne puissent pas être facilement convertis en trésorerie lorsque nécessaire. Le Fonds peut être soumis à des contraintes de liquidité en raison du volume insuffisant de ses titres sur les marchés, ou la revente des titres peut être assujettie à des restrictions juridiques ou contractuelles. De plus, le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie de parts rachetables. Les parts du Fonds sont rachetées à la valeur liquidative par part courante, à la demande du porteur de parts. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la majorité de son actif dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Le Fonds cherche à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir son niveau de liquidité. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds est donc considéré comme minime.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

d) Risque de marché

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux de change, des taux d'intérêt ou d'autres cours du marché. L'analyse de sensibilité qui suit montre l'effet qu'aurait eu une variation raisonnablement possible d'une variable pertinente du risque sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à chaque date de présentation de l'information financière. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

i) Risque de change

Le Fonds détient des actifs et des passifs qui sont libellés en devises autres que sa monnaie fonctionnelle. Il est donc exposé au risque de change, parce que la valeur des titres libellés dans d'autres devises varie en fonction des fluctuations des taux de change. Des pertes peuvent survenir en raison d'une variation de la valeur des devises ou si la contrepartie manque à ses obligations aux termes du contrat.

Si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 7 161 971 \$ (5 637 766 \$ en 2024). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

10. Risques découlant des instruments financiers (suite)

d) Risque de marché (suite)

i) Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de change aux 31 décembre :

	Placements exposés au risque de change	Exposition nette	En % de l'actif net
2025			
Dollar américain	71 619 711 \$	71 619 711 \$	68,4
2024			
Dollar américain	56 377 664 \$	56 377 664 \$	67,4

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt ait une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des actifs financiers ou des passifs financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces actifs financiers ou passifs financiers fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. En outre, lorsque les taux d'intérêt baissent et que les émetteurs de titres à revenu fixe remboursent par anticipation le capital, le Fonds peut être amené à réinvestir ces sommes dans des titres assortis de taux d'intérêt plus bas. L'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est essentiellement liée à ses placements dans des instruments du marché monétaire et des titres à revenu fixe. Les autres actifs et passifs, de par leur nature, ont une échéance à court terme et/ou ne portent pas intérêt.

Au 31 décembre 2025, le Fonds pourrait avoir été indirectement exposé au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où ses placements sous-jacents comportent des actifs financiers qui portent intérêt.

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

10. Risques découlant des instruments financiers (suite)

d) Risque de marché (suite)

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Le gestionnaire vise à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification prudentes des titres et des autres instruments financiers, dans le respect des limites posées par les objectifs et la stratégie de placement du Fonds.

Au 31 décembre 2025, une variation de 5 % du cours à la Bourse de Toronto, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait eu une incidence de 5 085 991 \$ (4 086 357 \$ en 2024) sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

11. Évaluation de la juste valeur

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui donne la priorité la plus élevée aux prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et la priorité la plus basse aux données non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 - la juste valeur fondée sur les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques que le gestionnaire peut obtenir à la date d'évaluation;
- Niveau 2 - des données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement, y compris les données des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs;
- Niveau 3 - des données fondées sur au moins une donnée de marché non observable importante qui n'est pas étayée par des données du marché. Le marché est peu ou pas actif. Les données utilisées pour le calcul de la juste valeur font largement appel au jugement ou aux estimations de la direction.

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

11. Évaluation de la juste valeur (suite)

Si des données de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est fondé sur la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. Le tableau suivant présente des renseignements sur les actifs et les passifs du Fonds évalués à la juste valeur selon la hiérarchie de la juste valeur aux 31 décembre :

2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds de FNB	101 719 827 \$	– \$	– \$	101 719 827 \$

2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds de FNB	81 727 148 \$	– \$	– \$	81 727 148 \$

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. Un titre ou un dérivé évalué à la juste valeur est classé au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ce cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucun placement (néant en 2024) n'a été transféré entre les niveaux.

12. Prêt de titres

Le Fonds a conclu un programme de prêt de titres avec le dépositaire et prête de temps à autre des titres du portefeuille afin de gagner un revenu supplémentaire.

Au 31 décembre 2025, les placements du Fonds comprenaient des titres prêtés d'une juste valeur de 14 584 312 \$ (2 295 561 \$ en 2024). La juste valeur des garanties relatives à ces prêts se chiffrait à 15 670 422 \$ (2 448 376 \$ en 2024). Le Fonds a tiré un revenu de 120 488 \$ (71 624 \$ en 2024) du prêt de titres.

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

13. Placements dans des entités structurées non consolidées

Fonds sous-jacent au 31 décembre 2025	Participation dans le fonds sous-jacent	Actions du fonds sous-jacent détenues par le Fonds
FNB BMO lingots d'or	0,20 %	41 688
FNB d'épargne à intérêt élevé CI First Asset	0,04 %	45 271
Franklin FTSE India ETF	0,07 %	49 381
Global X Copper Miners ETF	0,06 %	41 748
iShares Core S&P 500 ETF	0,00 %	21 559
iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	0,01 %	41 585
iShares MSCI Chile Capped ETF	0,29 %	74 065
iShares MSCI Europe Financials ETF	0,04 %	53 396
iShares MSCI Sweden ETF	0,64 %	39 416
iShares Core S&P 500 Index Fund	0,15 %	286 480
KraneShares Boserá MSCI China A 50 Connect Index ETF	2,11 %	153 190
KraneShares CSI China Internet ETF	0,04 %	97 781
SPDR Bloomberg Emerging Markets Local Bond ETF	0,10 %	108 926
SPDR Bloomberg Short Term International Treasury Bond ETF	0,67 %	84 886
Vanguard FTSE Europe ETF	0,01 %	46 563
Vanguard FTSE Pacific ETF	0,05 %	43 464
Vanguard Total Bond Market ETF	0,00 %	28 061
Vanguard U.S. Aggregate Bond Index ETF (couvert en dollars canadiens)	0,20 %	150 037
WisdomTree Emerging Markets High Dividend Fund	0,09 %	62 210

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

13. Placements dans des entités structurées non consolidées (suite)

Fonds sous-jacent au 31 décembre 2024	Participation dans le fonds sous-jacent	Actions du fonds sous-jacent détenues par le Fonds
FINB BMO équilibré banques américaines	0,77 %	163 973
FNB BMO lingots d'or	0,45 %	105 123
FNB d'épargne à intérêt élevé CI First Asset	0,03 %	34 943
Franklin FTSE Brazil ETF	1,46 %	146 482
iShares 1-5 Year Investment Grade Corporate Bond ETF	0,01 %	28 012
iShares Core S&P 500 ETF	0,00 %	7 246
iShares Core S&P Mid-Cap ETF	0,01 %	101 051
iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	0,01 %	47 463
iShares MSCI Chile Capped ETF	0,47 %	89 326
iShares MSCI Sweden ETF	0,54 %	38 616
iShares Core S&P 500 Index Fund	0,08 %	148 718
KraneShares CSI China Internet ETF	0,05 %	86 668
SPDR Bloomberg Emerging Markets Local Bond ETF	0,08 %	76 965
SPDR Bloomberg Short Term International Treasury Bond ETF	1,10 %	58 043
SPDR S&P Biotech ETF	0,03 %	22 805
Vanguard FTSE Europe ETF	0,03 %	83 674
Vanguard FTSE Pacific ETF	0,05 %	45 422
Vanguard U.S. Aggregate Bond Index ETF (couvert en dollars canadiens)	0,20 %	107 472
WisdomTree Emerging Markets High Dividend Fund	0,12 %	78 084
WisdomTree Japan SmallCap Dividend Fund	0,91 %	29 259

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

14. Fusion du fonds

Après avoir reçu l'approbation du comité d'examen indépendant du Fonds, le Forstrong Global Growth Fund (le « fonds dissous »), un fonds lié du fait qu'il est géré par le gestionnaire, a fusionné avec le Fonds le 9 août 2024. La fusion a été réalisée par le transfert de l'actif net du fonds dissous d'un montant de 79 356 657 \$, soit la juste valeur au 9 août 2024, en échange de titres du Fonds à la juste valeur marchande, comme suit :

Séries du fonds dissous	Séries du Fonds	Titres émis
Catégorie F	Catégorie F	1 499 970 \$
Catégorie O	Catégorie O	2 211 921

15. Modifications apportées aux frais

Le 29 juillet 2024, les frais de gestion à verser au gestionnaire à l'égard des parts de catégorie C et de catégorie O ont été réduits pour passer de 0,55 % à 0,50 % de la valeur liquidative totale de la catégorie par année, majoré des taxes applicables.

16. Normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (l'« IFRS 18 »)

L'IFRS 18 remplacera la norme comptable internationale 1, *Présentation des états financiers*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. La nouvelle norme comptable établit les nouvelles exigences clés suivantes :

- Les entités sont tenues de classer l'ensemble des produits et des charges dans cinq catégories à l'état du résultat net, à savoir les catégories « exploitation », « investissement », « financement », « activités abandonnées » et « impôt sur le résultat ». Les entités sont également tenues de présenter un sous-total nouvellement défini pour le résultat d'exploitation. Le bénéfice net des entités ne changera pas du fait de l'application de l'IFRS 18.
- Les mesures de la performance définies par la direction sont présentées dans une seule note dans les états financiers.
- Des indications plus étoffées sont fournies sur la manière de regrouper les informations dans les états financiers.

FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

16. Normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur (suite)

De plus, toutes les entités sont tenues d'utiliser le sous-total correspondant au résultat d'exploitation comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsque les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont présentés selon la méthode indirecte.

Le Fonds est encore en train d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme comptable, particulièrement en ce qui a trait à la structure des états du résultat global du Fonds, au tableau des flux de trésorerie et aux obligations d'information supplémentaires à l'égard des mesures de la performance définies par la direction. Le Fonds évalue également l'incidence de la norme comptable sur la manière dont les informations sont regroupées dans les états financiers, notamment pour ce qui est des éléments actuellement classés dans la catégorie « autres ».